



COMPTE RENDU CSAL du 30 Janvier 2024

Séance ouverte à 09h00.

Étaient présents

Pour l'administration :

Mme GABELLE (présidente), M SOULIE, Mme EXERTIER, Mme BAUDRU, Mme FROMENT et Mme TOULZAC (rédactrice).

Pour les organisations syndicales :

CGT – SOLIDAIRES – FO -CFDT-CFTC

Ordre du jour :

I. Approbation des procès verbaux :

- CSAL du mardi 17 Octobre 2023 à 9h00 (pour avis)
- CSAL du mardi 7 Novembre 2023 à 14h00, en seconde convocation (pour avis)

II. Règlement intérieur du Comité Social d'Administration Local (CSAL) (pour avis)

III. Questions diverses

Des déclarations liminaires sont lues.(FO et CGT) Vous trouvez celle de la CGT en pièce jointe.

En réponse à notre déclaration liminaire, Mme GABELLE n'apporte aucune réponse, encore moins de solutions...et passe immédiatement au premier point prévu à l'ordre du jour.

La non reconnaissance des agents exprimée par nos collègues la veille semble avoir contrariée notre directrice. Et même plus, sourde aux problématiques indemnitaires et à la baisse du pouvoir d'achat, notre directrice fait preuve d'un mépris qui donne le ton de ce CSAL.

I) Approbation des procès verbaux :

- CSAL du mardi 17 Octobre 2023 à 9h00 (pour avis)

Vote ; Pour à l'unanimité des OS.

- CSAL du mardi 7 Novembre 2023 à 14h00, en seconde convocation (pour avis)

Vote : FO et CFDT-CFTC votent POUR, la CGT et Solidaires ne prennent pas part au vote.

II) Règlement intérieur du Comité social d'administration local (CSAL) (pour avis)

Alors que la direction, lors du précédent CSAL, avait décidé de reporter le point concernant le Règlement Intérieur (RI) en vue de considérer la prise en compte des différentes propositions de l'ensemble des syndicats, nous ne pouvons que déplorer l'absence de concertation et de discussion.

La direction nous a uniquement soumis le Règlement Intérieur de la Direction Générale.

Plusieurs articles du RI remettent en cause le bon fonctionnement des organes de représentation syndicale (temps de préparation, remboursement des frais de déplacements pour les suppléants, durée et délais de l'instance).

Madame la Directrice ne veut pas qu'on lui « impose » nos propositions, quid du dialogue social !

L'adoption du RI type par la DDFIP 87 engendre l'absence de démocratie participative et un pseudo dialogue social qui aboutira à une restriction des droits des représentants du personnel.

De ce fait, les droits collectifs et individuels des agents de la DDFIP 87 seront fortement impactés.

Elle nous informe d'une circulaire à venir qui prendrait en considération certaines des propositions faites par vos représentants.

Si l'espace temps est le même que celui du Règlement Intérieur, encore deux ans et nos suggestions seront peut-être à l'ordre du jour !

Vote : contre à l'unanimité des OS

III) Questions diverses

Site Cruveilhier :

Le nouveau mobilier a été installé dans le local exigü du service courrier.

La directrice s'est voulu réconfortante dans le sens où ce mobilier serait installé dans des open-space et n'aurait pas du tout le même rendu, priorité à l'acoustique.

Les paravents en face à face ne seront pas amovibles et resteront en place. Il est éventuellement prévu d'enlever les éléments latéraux.

Elle nous a suggéré d'attendre plusieurs semaines pour apprécier celui-ci et précise que « Se lever de son siège pour échanger avec ses collègues est bon pour la santé », nous en reparlerons...

Concernant le planning des travaux, Monsieur Soulié nous informe qu'une présentation à l'ensemble des intervenants (déménageurs, monteurs de meubles et informaticiens) sera faite le 2 février, puis aux chefs de services concernés le 13 février.
L'objectif est qu'il y ait le moins de delta possible entre la libération des étages pour les travaux et l'installation des services (R+1 dispo mi avril, R+2 dispo mi mai).
L'action sociale devrait être dans ses locaux en septembre (RDC aile ouest).

Nous avons demandé les chiffres du télétravail afin de s'assurer que les chefs de service avaient mis en pratique les consignes de la direction pendant la durée des travaux soit, favoriser le télétravail lorsque celui-ci est possible au maximum.

Une demande de communication plus large qu'Ulysse 87, concernant les travaux, a été formulée afin d'éviter l'insuffisance d'informations à tous les usagers des locaux et du parking Cruveilhier .

Il est prévu pour les travaux du restaurant administratif une fermeture fin mars pour une durée potentielle de 7 mois, une solution de restauration sera proposée prochainement.
Nous serons vigilants quant à la proposition à venir, connaissant les impératifs de travail dans chaque service et notamment des collègues durant la période de campagne IR.

Site Montmailler :

Le Service FACTurier (SFACT) Limoges ralliera Montmailler le 01/09/2024, dans les locaux occupés à l'heure actuelle par le SFACT Etat. Après les groupes de travail et les comités de pilotage, notre direction considère que « tout est prêt au niveau de l'organisation et qu'il n'est pas utile d'attendre plus ». Coté ordonnateur, le nom des heureux élus sont connus. Coté DDFIP 87 les volontaires « désignés » ou non connaîtront leur sort avant l'été. Rassurez-vous les mérites de la polyvalence en douceur nous sont vantés...nulle inquiétude à avoir. Le SFACT Limoges fera l'objet d'un point à l'ordre du jour d'un futur CSAL.

La séance est levée à 11H00.

Les élus CGT FP 87 : Myriam Morange, Marina Vergnoux et Frédéric Giloupe



BULLETIN D'ADHESION



NOM : Prénom :
Service : N° de tél :
Grade : Echelon :
Temps partiel % : OUI NON

Adresse courriel de la section : cgt.ddfip87@dgfip.finances.gouv.fr

Site internet local : <http://www.dgfip.cgt.fr/87/>